

Reconduites est pour eux



Expulser des étrangers en situation irrégulière ? Pas si simple

■ Le sésame : le laissez-passer consulaire

Le sésame pour une expulsion, c'est le laissez-passer consulaire. Sans passeport ni autre titre de voyage délivré par son pays d'origine, la France ne peut pas mettre en œuvre son éloignement.

Pour qu'un étranger en situation irrégulière (ESI) soit reconduit, il est nécessaire de déterminer sa nationalité et que son pays accepte de le reconnaître comme son ressortissant. L'État français est donc obligé d'obtenir un laissez-passer consulaire du pays d'origine. En résumé, il faut l'accord du pays de l'étranger expulsable pour que ce dernier soit reconduit chez lui.

Et c'est là souvent que cela coïncide. L'actualité récente l'a montré : certains pays sont plus réticents que d'autres à délivrer ces laissez-passer consulaires. Exemple : le Maghreb. À l'inverse, l'Albanie et la Géorgie acceptent sans problème leurs étrangers en situation irrégulière.

« On ne peut quasiment plus éloigner des ressortissants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc. On a énormément de difficultés avec l'Algérie. Comme on a du mal à les faire partir, les expulsables se disent algériens. À nous de prouver de quelle nationalité ils sont. Certains donnent quinze alias différents », nous indique-t-on à la PAF qui dispose d'un service d'enquête dédié.

Impossible donc d'expulser ces personnes sous OQTF (obligation de quitter le territoire français) délivrée par la préfecture même si le délai de séjour⁽¹⁾ au CRA (centre de rétention administrative) arrive à terme. Que deviennent-ils alors ? « Ils sont remis dehors et peuvent être recontrôlés et reconduits au CRA. C'est sans fin ! »

■ Le Covid : le truc pour ne pas partir

La crise sanitaire a considérablement compliqué les expulsions. En rendant obligatoires les tests PCR avant de monter dans un avion, le législateur n'avait sans doute pas prévu qu'ils seraient un outil pour ceux qui veulent se maintenir sur le sol français. On a ainsi vu se multiplier ces derniers mois devant les tribunaux des cas d'ESI refusant ces tests. Pas de test, pas de départ. Pour la justice, ce refus de se faire dépister est considéré comme « une soustraction à l'exécution d'une obligation de quitter le territoire français », donc un délit. Faux, rétorquent les avocats de la défense, estimant que l'infraction n'existe pas. En revanche, on ne peut imposer un acte médical à une personne sans son consentement.

(1) Le délai maximum est de 90 jours. Cette mesure privative de liberté était jusqu'en 2019, de 45 jours.

L'AVIS DE

Assane Ndaw, directeur de l'accompagnement en centre de rétention administrative (CRA) à Forum Réfugiés-Cosi

« Ils ont peur que leur tour arrive »

« La rétention, c'est un milieu anxiogène qui peut générer de l'angoisse. Les personnes appelées à être embarquées ont toujours peur que leur tour arrive même si maintenant, avec le Covid et la nécessité de faire des tests, c'est difficile de le leur cacher. Pour certains récalcitrants, il arrive que la police ne les prévienne pas.

On a connu des personnes très calmes en rétention et qui ont dû être saucissonnées pour être éloignées. Peut-être ont-ils manifesté leur refus au moment d'embarquer. Les saucissonnages sont néanmoins extrêmement rares.

Tous ne sont pas réfractaires à l'éloignement. Certains, comme les communautaires (Roumains, Bulgares...) sont contents de partir parce qu'ils savent qu'ils peuvent revenir quand ils veulent. »

Steve Irakoze, responsable à la Cimade des questions Expulsion

« Il faut arrêter cette machine à expulser »

« Le système d'expulsion est problématique. En France, on prononce 100 000 OQTF par an et 1/10^e sont exécutés. L'administration sait qu'il est matériellement impossible de tous les renvoyer. Il faut arrêter cette machine à expulser qui s'est emballée depuis dix ans !

Concernant les expulsions par les airs, on ne peut pas monter dans les avions, donc on n'y assiste pas directement. Avec des personnes ne voulant pas être renvoyées dans leur pays, il y a des tensions inévitables et, forcément, des situations où la personne est contrainte. On observe une militarisation des frontières européennes accrue et un usage disproportionné de la force des polices.

Il y aurait moins de pression sur tout le monde si on régularisait les personnes en OQTF pouvant être utiles, de par leur métier, à notre société. Il n'y a pas que des délinquants mais aussi des familles. »

« On les prépare psychologiquement »

Une expulsion ne s'exécute pas à la dernière minute. Le jour du départ, les hommes du major Olivier L. vont à la rencontre du reconduit bien avant l'heure H. C'est le responsable de l'escorte qui se charge de l'approche psychologique.

C'est une étape clé dans l'expulsion. « Il s'agit de créer et de maintenir des conditions favorables à l'acceptation de la mesure d'éloignement et à un départ sans difficulté », détaille le chef de la BAP (brigade d'appui polyvalent). La règle : éviter le rapport de force.

« En général, la personne a appris son expulsion la veille. Nous, on arrive 2-3 heures avant pour discuter avec lui. On lui explique que ça ne sert à rien de partir dans les extrêmes, on parle beaucoup, on essaie de lui montrer qu'il n'a aucun intérêt à refuser le départ, il risque la prison. » Si tout se passe bien, la ceinture d'immobilisation des mains suffit.

Ruades, excréments, coups de tête...

Mais les escorteurs le savent, certains sont prêts à tout pour ne pas quitter le sol français. Des cris, des insultes, des ruades ou pire. Julien, un homme de l'équipe du major L. se souvient, sur un précédent poste, d'un reconduit qui s'était enduit d'excrément sur la piste. Un autre a eu affaire à un homme qui a voulu se jeter de la passerelle d'embarquement : « Pas mal nous amadouant au début et commencent à se débattre quand ils sont sur la passerelle. On doit rester très vigilants ».

Pour les reconduits très excités, outre les sangles pour les chevilles, il existe aussi des casques de protection. « S'ils peuvent mettre un coup de tête dans la porte de l'avion, ils le font. On doit faire très attention qu'ils ne se blessent pas sinon ça ne part pas ». Dans toutes les situations, le major recommande à ses fonctionnaires de toujours « se montrer ferme, déterminé, profession-



Le reconduit monte dans l'avion par l'escalier du personnel toujours par la porte arrière et avant les passagers. Photo Progrès/Annie DEMONTFAUCON

nel... et courtis.

Les plus rebelles se calment, une fois que l'avion a décollé : « Ils savent que c'est cuit. Pendant le vol, on discute toujours avec eux de tout et de rien. Le

temps joue avec nous. Au bout d'un moment, ils se lassent et acceptent la situation. ». À l'atterrissage, même attitude : « Quand ils arrivent chez eux, ils font profil bas ».